

MC/2303

**Original : anglais
10 novembre 2010**

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION

**DEMANDE D'ADMISSION DE
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU TIMOR-LESTE
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

**DEMANDE D'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU TIMOR-LESTE EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

1. La République démocratique du Timor-Leste a adressé le 10 septembre 2010 une lettre, reçue le 27 octobre 2010, par laquelle elle demande à être admise en qualité de Membre de l'Organisation internationale pour les migrations. Les copies de cette lettre et de la réponse du Directeur général datée du 29 octobre 2010 sont jointes en annexe.
2. Conformément à l'article 2 b) de la Constitution, il appartient au Conseil de statuer sur la demande d'adhésion de la République démocratique du Timor-Leste et sur le taux de sa contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation, que le Directeur général recommande de fixer à 0,0011 % du total des contributions assignées aux Etats Membres au titre de la partie administrative du budget.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil pour examen.

Annexe I

**LETTRÉ DATEE DU 10 SEPTEMBRE 2010 ADRESSEE PAR
LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU TIMOR-LESTE AU DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre le Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le Gouvernement de mon pays souhaite établir des relations plus étroites avec votre organisation, et a l'honneur de demander à devenir membre de l'Organisation internationale pour les migrations, conformément aux dispositions de l'article 2 b) de sa Constitution.

Le Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste accepte la Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Il s'engage en outre à apporter une contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation, dont le taux sera convenu par le Conseil de l'OIM.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 29 OCTOBRE 2010 ADRESSEE PAR LE
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU TIMOR-LESTE**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception, le 27 octobre 2010, de votre lettre du 10 septembre 2010 par laquelle vous m'informez que le Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste souhaite adhérer à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), conformément à l'article 2 b) de la Constitution.

Je note que votre gouvernement accepte la Constitution de l'OIM et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Je note en outre qu'il s'engage à apporter aux dépenses d'administration de l'Organisation une contribution financière dont le taux sera convenu entre le Conseil et lui-même.

Convaincu que la demande d'admission de votre gouvernement sera accueillie avec satisfaction par les Etats Membres de l'OIM, je tiens à vous dire combien nous nous réjouissons de ce renforcement des relations déjà étroites et cordiales entre la République démocratique du Timor-Leste et l'OIM.

J'ai le plaisir de vous informer que la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil, au cours de laquelle la demande de votre gouvernement sera soumise aux Etats Membres de l'OIM pour approbation, se tiendra à Genève du 29 novembre au 2 décembre 2010.

Un document soumettant formellement la demande d'adhésion de votre gouvernement sera remis à tous les Etats Membres. Vous en recevrez un exemplaire, avec des détails complémentaires sur la tenue de la session du Conseil et sur la procédure relative à l'examen de la demande d'adhésion de votre pays.

[Formule de politesse]